

Conseil municipal du 20 avril 2021

1. Présentation logements partagés Âges et Vie

Mme Gwen Saint Léger, chargée de développement Grand Ouest, a présenté au conseil municipal le concept de domiciles partagés et services adaptés aux personnes âgées dépendantes.

Ces appartements sont situés au cœur du Village avec des appartements privés des parties communes, et une présence de salariés 24h sur 24.

Âges et Vie souhaiterait construire 16 logements de ce type sur la commune.

2. Voirie 2021. Attribution du marché

La consultation comprenant l'ensemble des programmes de voirie des communes de Maël-Carhaix, Locarn, Le Moustoir, Paule et Plévin a été lancée par Locarn, commune coordinatrice cette année. Les offres ont ensuite été analysées par l'ADAC. Il en ressort que c'est l'entreprise SPTP la mieux-disante pour un montant de marché de 75 221 € HT, soit 90 265.20 € TTC.

Les travaux sont en cours de réalisation :

- ... VC de Kermarec, Kerviguen : 438 m
- ... VC Rue du Château d'eau, plateau surélevé
- ... VC du Carrefour de Kergonan : 287 m
- ... VC de Quinquis Saliou Village : 125 m
- ... VC de Roscoat : 807 m

3. Mise à disposition de personnel communal. Facturation

La MSA organise tous les 5 ans un bilan de santé pour ses adhérents.

Au vu de la demande de locaux nécessaires à ces bilans, 2 bureaux et salle d'attente, c'est le logement de la poste qui a été proposé.

Au vu des circonstances particulières liées au COVID, un protocole de nettoyage quotidien doit être respecté.

Il a ainsi été proposé un coût horaire (personnel plus produits) à 25 euros soit pour 16 jours, un coût total de 400 euros.

Les locaux ont été mis à disposition à titre gratuit.

4. Présentation du tableau d'évolution du legs

Echange sur l'évolution du legs depuis l'encaissement en 2008.

Encaissement du legs en 2008 : 2 168 870.03 euros

Les travaux réalisés grâce au legs :

- ... Le cabinet médical et son extension
- ... Le complexe Kerfers (Cantine, garderie)
- ... Acquisition de l'OHS
- ... Aide pour les sorties scolaires
- ... Aide au permis de conduire

La valeur du portefeuille actualisé : 949 079.18 €.

5. Questions diverses :

Une demande de CU a été déposée pour un projet de réhabilitation d'un site industriel. La commune ne disposant pas de PLU, c'est le règlement national d'urbanisme qui s'applique. Celui-ci limite les constructions aux parties urbanisées de la commune. Il est cependant possible de demander une dérogation avec une délibération motivée.

Le conseil municipal a délibéré afin de demander une dérogation auprès de la CDPENAF (Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers).

- ... Petites villes de demain

Une convention a été signée avec la sous-préfète le 8 avril. Un chargé de mission est en cours de recrutement. La commune a constitué un groupe de travail.

- ... Eclairage public

En raison du couvre-feu et des horaires d'été, l'éclairage a été supprimé pour quelques semaines.

- ... La Poste

Les élus ont été informés par la Direction de la Poste d'une baisse d'activité.